



Retracting after signature promise of purchase

Par Visiteur

Nous avons signé le 28/1/11 une promesse d'achat d'une maison qui a été contresignée (et donc acceptée) par le propriétaire.

nous avons rdv le 15/2/11 chez le notaire pour signer le compromis, cependant je souhaite me rétracter aujourd'hui. est-ce possible?

Par Visiteur

Chère madame,

nous avons signé le 28/1/11 une promesse d'achat d'une maison qui a été contresignée (et donc acceptée) par le propriétaire.

nous avons rdv le 15/2/11 chez le notaire pour signer le compromis, cependant je souhaite me rétracter aujourd'hui. est-ce possible?

Normalement non, ce n'est pas possible de vous rétracter compte tenu du fait que le délai de rétractation est passé. Néanmoins, si vous vous entendez bien avec votre banquier, il suffit de lui demander une attestation de refus du crédit et vous pourrez annuler le compromis de vente sans frais ni pénalité.

Très cordialement.

Par janus2

Bonjour,

La réponse précédente est erronée, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 10 jours actuellement, 7 jours à la date probable de cette réponse, après signature d'un compromis de vente.